

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1251

16 mai 2014

SOMMAIRE

AIO III S.à r.l.	60041	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	60003
ASF Rome Luxembourg S.à r.l.	60013	MM Acquisition S.à r.l.	60016
BEIP S.à r.l.	60016	Pacasmayo Investments S.A.	60010
Cared S.A.	60048	Parfimat S.A.	60012
Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l.	60045	PCC European Holdings S.à r.l.	60007
Conexus Invest	60048	PCC Finance Luxembourg S.à r.l.	60010
Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l.	60047	PCC Luxembourg holdings S.C.S.	60011
Empe Immobilière S.A.	60002	PDL Europe Holdings S.à r.l.	60011
Engelwood Corporate Services	60002	PDL Europe Senior 2 S.à r.l.	60010
Eschville Four Invest S.à r.l.	60004	PDL Europe Subs S.à r.l.	60011
Eschville Invest S.à r.l.	60003	Pegasi S.A.	60005
European Meridien S.A.	60003	Perecom S.A.	60012
Farbe 1 Luxembourg S.à r.l.	60038	Phoenix G1 - Emser Strasse	60008
Felix Investments S.à r.l.	60003	Phoenix III Mixed P	60008
Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l.	60002	Phoenix III Mixed Q	60007
Grumpy S.à r.l.	60038	Phoenix III Mixed T	60008
Immobilière 422 SA	60004	Phoenix III Mixed V	60009
Immobilière de l'Allée S.A.	60005	Phoenix III Mixed Z	60009
Immo-Capital S.A.	60004	Portalo Europe AG	60009
Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A.	60002	Prime Focus Luxembourg S.à r.l.	60010
Infocar	60005	Prime Focus Luxembourg S.à r.l.	60007
Ingria Luxembourg Sàrl	60005	Real Impact Analytics S.A.	60006
Interbois S.A.	60006	Red Water CSC S.A.	60009
Izo & Dina	60007	Rhodos S.A.	60011
Jaws Investments S.A.	60006	Silf S.A.	60012
KEY Germany 3 S.à r.l.	60004	Stradios FCP-FIS	60006

Empe Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 147.358.

—
Extrait de la résolution de l'unique actionnaire du 17 mars 2014

En date du 17 mars 2014, l'actionnaire unique de la société décide de transférer le siège de la société du numéro 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au numéro 38, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039404/12.

(140045651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Engelwood Corporate Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.423.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales de la société à responsabilité limitée Engelwood Corporate Services signé en date du 11 mars 2014 par lequel la société Resource Révision S.à r.l. cède 49 parts sociales de la société Engelwood Corporate Services S.à r.l. à Engelwood Management & Consulting S.à r.l. que:

La société Engelwood Management & Consulting S.à r.l. détient 49 parts sociales de Engelwood Corporate Services S.à r.l.;

La société Resource Révision S.à r.l. détient 51 parts sociales Engelwood Corporate Services S.à r.l.

Pour extrait conforme

Pour la société

Engelwood Corporate Services Sàrl

Référence de publication: 2014039400/17.

(140045744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Foresight Luxembourg Solar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 154.833.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 28 février 2014, qu'a été acceptée:

- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant de la Société avec effet au 28 février 2014,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014039425/15.

(140045734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

ICBC (Europe) S.A., Industrial and Commercial Bank of China (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.320.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039507/10.

(140045614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

European Meridien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.094.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 16 juin 2013 tenue extraordinairement le 11 juillet 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Patricia OSIEKA et Mme Frédérique VIGNERON ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 9 août 2013.

Pour EUROPEAN MERIDIEN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039411/16.

(140045218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Felix Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.610.

—
EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 27 janvier 2014 entre Monsieur Bengt Westin, l'associé unique de la Société, et Monsieur Valeriy Kuras, résidant à Bolshoy Kozihinsky 17-1, 123104 Moscou, Russie, il résulte que Monsieur Valeriy Kuras détient les 500 parts sociales de la Société.

En conséquence, Monsieur Valeriy Kuras devient nouvel associé unique de la Société.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014039414/16.

(140045645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Eschville Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 161.272.

—
Extrait de la résolution de l'unique associé du 17 mars 2014

En date du 17 mars 2014, l'associé unique de la société décide de transférer le siège de la société du numéro 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au numéro 38, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039410/12.

(140045652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039536/10.

(140045981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Eschville Four Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 161.341.

Extrait de la résolution de l'unique associé du 17 mars 2014

En date du 17 mars 2014, l'associé unique de la société décide de transférer le siège de la société du numéro 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette au numéro 38, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039409/12.

(140045648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Immobilière 422 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 11, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 149.913.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039490/14.

(140045789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Immo-Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 35.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire du 18 avril 2013 tenue extraordinairement le 1^{er} octobre 2013:

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Mr Gianfranco BONDOLFI ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos center, Office 204 Strovolos, P.C. 2018 Nicosia, Chypre jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2019.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour IMMO CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014039501/16.

(140045138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

KEV Germany 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 761.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.049.

Le bilan de la société au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014039527/12.

(140045605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Immobilière de l'Allée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 56.494.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039502/14.

(140045612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Infocar, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 173.773.

Le contrat de domiciliation conclu en date du 13 décembre 2012 entre le domiciliataire, la société CDCM LUXEMBOURG S.à.r.l. (R.C. Luxembourg B 81524), avec siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg et la société INFOCAR. (R.C. Luxembourg B 173773) est dénoncé avec effet immédiat.

La convention de domiciliation prend donc fin ce 17 mars 2014

Luxembourg, le 17 mars 2014.

CDCM Luxembourg S.à.r.l.

Frédéric Cipolletti

Référence de publication: 2014039508/13.

(140045220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Ingria Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 111.998.

EXTRAIT

AMICORP Luxembourg S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a dénoncé avec effet immédiat, le siège social de la société INGRIA LUXEMBOURG S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111998, ayant jusqu'alors son siège au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

AMICORP Luxembourg S.A.

Représentée par Mr. Matthijs Bogers

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014039510/16.

(140045759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pegasi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.845.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signature

Référence de publication: 2014039686/11.

(140045433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Jaws Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.793.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société du 10 mars 2014

Quatrième résolution

Approbation du renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l. aux fonctions de Réviseur d'Entreprises de la Société pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

JAWS INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014039518/16.

(140045418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Stradios FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La décision de la clôture de liquidation de STRADIOS FCP KAPPELN MANAGEMENT COMPANY Sàrl a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014039521/13.

(140045507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Interbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.242.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039513/14.

(140045662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Real Impact Analytics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 691, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.031.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 28 février 2014

SIEGE SOCIAL

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, avec effet immédiat, au 691, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2014039699/11.

(140045401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Izo & Dina, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7680 Waldbillig, 4, rue de Christnach.
R.C.S. Luxembourg B 174.683.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014039517/10.

(140045419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix III Mixed Q, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.627.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014039666/18.

(140045326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Prime Focus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.184.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 février 2014

1. M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Tamas MARK, administrateur de sociétés, né à Budapest, le 08 juin 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 14 février 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prime Focus Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039673/16.

(140045440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PCC European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.983.

Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039680/10.

(140045773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix G1 - Emser Strasse, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.722.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014039664/18.

(140045328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix III Mixed P, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.626.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014039665/18.

(140045327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix III Mixed T, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.630.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014039667/18.

(140045325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Portalo Europe AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36B, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 98.460.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039671/9.

(140045158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Red Water CSC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 139.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039708/9.

(140045287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix III Mixed V, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.632.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 38 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	500
Total	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039668/18.

(140045324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Phoenix III Mixed Z, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.636.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession sous seing privé signé en date du 14 mars 2014 que Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, avec siège social à D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, immatriculée auprès du Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRA 45772 a cédé 6.432 parts sociales de la Société à PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 152.589.

Partant, les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l.	84.653
Total	84.653

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014039669/18.

(140045323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Prime Focus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 164.184.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 19 décembre 2013 sous la référence L130217055.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Prime Focus Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039674/14.

(140045892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pacasmayo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 170.788.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 26 février 2014

Première résolution

Renouvellement de Monsieur Marc AUGIER en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc Augier accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'Administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

PACASMAYO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014039678/16.

(140045446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PCC Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 95.820.

Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039681/10.

(140045772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PDL Europe Senior 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 155.170.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Douwe TERPSTRA, gérants de classe B, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme
Pour PDL Europe Senior 2 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039684/14.

(140045117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PDL Europe Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.191.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Douwe TERPSTRA, gérants de classe B, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 06/03/2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour PDL Europe Subs S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039685/14.

(140045180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PDL Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.163.

—
Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Douwe TERPSTRA, gérants de classe B, se situe désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 06/03/2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour PDL Europe Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039683/13.

(140045166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

PCC Luxembourg holdings S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.833.

—
Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014039682/10.

(140045844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Rhodos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 70.874.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 28 février 2014, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1965 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 28 février 2014, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014039712/17.

(140045739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Parfimat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 116.131.

Il résulte d'une lettre du 5 décembre 2013 adressée à la Société par Materis Investors S.à r.l., administrateur de catégorie 2 de la Société, que Monsieur Patrick Tanguy, né le 3 novembre 1960 à La Tronche, France, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, 75009, Paris, France, a été désigné en tant que représentant permanent de Materis Investors S.à r.l. au sein du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 17 mars 2014.

PARFIMAT S.A.

Représentée par Olivier Legrain / Georges Nordmann

Administrateurs de catégorie 1

Référence de publication: 2014039679/16.

(140045770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Perecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.303.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2014

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

- L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2019.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014039688/21.

(140045143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Silf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 47.557.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 07 mars 2014, la décision de coopter Monsieur Jean-Marie BETTINGER, en remplacement de Monsieur Cédric JAUQUET, Administrateur démissionnaire, a été ratifiée.

Le mandat de l'Administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour: SILF S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014039766/17.

(140045407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

ASF Rome Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 93.850,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.839.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of January.

Before Maître Edouard Delosch, notary public established in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

ASF Rome L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 5175548, acting through its General Partner ASF Rome GP, LLC (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs Sophie WEGMANN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of ASF Rome Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 24, Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170839 (the "Company") incorporated by a deed enacted by Me Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 7 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2039 on 17 August 2012.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by Me Francis Kessler on 22 July 2013 published in the Mémorial on 23 September 2013 number 2338.

II.- That the 92,500 (ninety-two thousand five hundred) shares having a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of CAD 1,350.- (one thousand three hundred fifty Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 92,500.- (ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars) to CAD 93,850.- (ninety-three thousand eight hundred fifty Canadian Dollars) by the issuance of 1,350 (one thousand three hundred fifty) shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by ASF Rome L.P. of the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8. of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of CAD 1,350.- (one thousand three hundred fifty Canadian Dollars) so as to raise it from its current amount of CAD 92,500.- (ninety-two thousand five hundred Canadian Dollars) to CAD 93,850.- (ninety-three thousand eight hundred fifty Canadian Dollars) by the issuance of 1,350.- (one thousand three hundred fifty) new shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up by a contribution in cash (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Sole Shareholder through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sophie WEGMANN, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, which declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which is now at the disposal of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- ASF Rome L.P.: 93,850 (ninety-three thousand eight hundred fifty) shares.

The notary acts that the 93,850 (ninety-three thousand eight hundred fifty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

Further to resolution 2. above, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company, so that it reads as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at CAD 93,850.- (ninety-three thousand eight hundred fifty Canadian Dollars), represented by 93,850 (ninety-three thousand eight hundred fifty) shares with a nominal value of CAD 1.- (one Canadian Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ASF Rome L.P., un limited partnership constitué selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 5175548, agissant par l'intermédiaire de son associé gérant ASF Rome GP, LLC (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Madame Sophie WEGMANN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de ASF Rome Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social sis au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170839 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le

«Mémorial») numéro 2039 du 17 août 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis Kessler le 22 juillet 2013, publié au Mémorial le 23 septembre 2013 numéro 2338.

II.- Que les 92.500 (quatre-vingt-douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de CAD 1.350,-(mille trois cent cinquante Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 92.500,- (quatre-vingt-douze mille Dollars Canadiens) à CAD 93.850,- (quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante Dollars Canadiens) par l'émission de 1.350 (mille trois cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune, le tout devant être libéré par apport en numéraire;
3. Souscription et paiement par ASF Rome L.P. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de CAD 1.350,- (mille trois cent cinquante Dollars Canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 92.500,- (quatre-vingt-douze mille cinq cents Dollars Canadiens) à CAD 93.850,- (quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante Dollars Canadiens) par l'émission de 1.350 (mille trois cent cinquante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en numéraire (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sophie WEGMANN, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport, qui est désormais à disposition de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- ASF Rome L.P.: 93.850 (quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 93.850 (quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence de la résolution 2. ci-dessus, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à CAD 93.850,- (quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante Dollars Canadiens) représenté par 93.850 (quatre-vingt-treize mille huit cents cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 1,- (un Dollar Canadien) chacune.»

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 février 2014. Relation: DIE/2014/1538. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038625/176.

(140044961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

BEIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.348,80.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 mars 2014

1. Monsieur Michael John FORREST a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Le nombre de gérants a été réduit de cinq à quatre.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE, Andrew O'SHEA et Georges SCHEUER, gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que la dénomination et le siège social de l'associée unique sont désormais les suivants: BEIF II Limited, avec siège à 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BEIP S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039313/21.

(140044904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

MM Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 364.020,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 183.735.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of January,
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appeared

Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg,

acting as a special proxy of BC European Capital IX-1, being a "limited partnership" with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, represented by CIE Management IX LTD, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, being

the General Partner of such limited partnership and representing and being entitled to act on behalf of such partnership (the "Sole Shareholder"), by virtue of a proxy given under private seal dated 30 January 2014 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith,

being the sole shareholder of MM Acquisition S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 183735, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on 10 January 2014, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twenty thousand British Pounds (GBP20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP1.00).

II. That the Sole Shareholder is the sole holder of all the shares issued by the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items of the agenda.

III. That the items on which resolutions are to be passed are as follows (all such items being interrelated and to be adopted in one resolution):

(1) To restructure the issued share capital of the Company by:

(i) creating ten (10) different classes of shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, and determining the rights and obligations thereof by adding new articles 5bis and 17 and amending articles 13 and 14 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" Art. 5bis. Share capital - Repurchase.

5bis-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

5bis-2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5bis-3. Each class of shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 5bis:

- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2014 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class A Period");

- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class B Period");

- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class C Period");

- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class D Period");

- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class E Period");

- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the "Class F Period");

- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2020 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class,

the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class G Period”);

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2021 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class H Period”);

- the period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2022 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class I Period”); and

- the period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2023 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class J Period”).

5bis-4. In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 5bis-3. shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5bis-5. In the case of repurchase of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive, for each of their shares held in such class, the repurchase price per share (the “Repurchase Price per Share”). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of shares in issue in the class(es) of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the manager, or as the case may be the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant class (es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

13.3 In any case, distributions may only be made and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and in accordance with the applicable provisions of the said law.”

“ **Art. 14. Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations. Article 13.3 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds.”

“ **Art. 17. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association;

each time in reference to the relevant Period as relevant.

Class A Interim 2014 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.
Class B Interim 2015 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.
Class C Interim 2016 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.
Class D Interim 2017 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.
Class E Interim 2018 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.
Class F Interim 2019 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.
Class G Interim 2020 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares.
Class H Interim 2021 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.
Class I Interim 2022 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares.
Class J Interim 2023 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares.

Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

(ii) reclassifying all twenty thousand (20,000) existing shares of the Company into two thousand (2,000) shares of each of class A to class J; and

(iii) increasing the issued share capital of the Company by an amount of three hundred forty-four thousand twenty British Pounds (GBP 344,020) from currently twenty thousand British Pounds (GBP20,000) to three hundred sixty-four thousand twenty British Pounds (GBP 364,020) by the creation and issue to new shareholders and the existing shareholder of three hundred forty-four thousand twenty (344,020) shares of ten different classes, being thirty-four thousand four hundred two (34,402) class A shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class B shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class C shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class D shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class E shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class F shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class G shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class H shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class I shares and thirty-four thousand four hundred two (34,402) class J shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP1.00), at total issue price of three million six hundred twenty thousand nine hundred nine British Pounds (GBP3,620,909), allocation of three hundred forty-four thousand twenty British Pounds (GBP 344,020) to the capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company, and amendment of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred sixty-four thousand twenty British Pounds (GBP364,020) represented by three hundred sixty-four thousand twenty (364,020) shares, divided into thirty-six thousand four hundred two (36,402) class A shares (the “Class A Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class B shares (the “Class B Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class C shares (the “Class C Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class D shares (the “Class D Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class E shares (the “Class E Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class F shares (the “Class F Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class G shares (the “Class G Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class H shares (the “Class H Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class I shares (the “Class I Shares”) and thirty-six thousand four hundred two (36,402) class J shares (the “Class J Shares”), each with a nominal value of one British Pound (GBP1.00) (collectively referred to as the “shares”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class of shares.”

Consequently the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) different classes of shares, namely the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shares, and to determine the rights and obligations thereof by adding new articles 5bis and 17 and amending articles 13 and 14 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5bis Share capital - Repurchase.**

5bis-1. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es).

5bis-2. In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more classes of shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Repurchase Price Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

5bis-3. Each class of shares gives the right to the holders thereof, pro rata to their holding in such class, in case of repurchase of such class, to the Available Amount (with the limitation however to the Total Repurchase Price) for the relevant period to which the class relates pursuant to the present article 5bis:

- the period for Class A Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2014 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class A Period”);

- the period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2015 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class,

the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class B Period”);

- the period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2016 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class C Period”);

- the period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2017 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class D Period”);

- the period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2018 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class E Period”);

- the period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2019 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class F Period”);

- the period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2020 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class G Period”);

- the period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2021 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class H Period”);

- the period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2022 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class I Period”); and

- the period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2023 Interim Accounts, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such Period (the “Class J Period”).

5bis-4. In the event a class of shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a repurchase and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of shares not repurchased and not cancelled in their period as per article 5bis-3. shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5bis-5. In the case of repurchase of a class of shares, the holders of such class of shares shall receive, for each of their shares held in such class, the repurchase price per share (the “Repurchase Price per Share”). The Repurchase Price per Share shall be calculated by dividing the Total Repurchase Price by the number of shares in issue in the class(es) of shares to be repurchased and cancelled.

The Total Repurchase Price shall be an amount determined by the manager, or as the case may be the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Repurchase Price for each of the classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant class (es) at the time of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) in relation to the relevant Class Period, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of these articles of association, provided however that the Total Repurchase Price shall never be higher than such Available Amount.”

“ Art. 13. Distributions.

13.1 Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to declare and pay interim distributions on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting

year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

13.2 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the shareholders in accordance with the following provisions:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class I Shares held by them, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any distribution.

Should the whole of the last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

13.3 In any case, distributions may only be made and shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) and in accordance with the applicable provisions of the said law.”

“ **Art. 14. Liquidation.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations. Article 13.3 shall apply mutatis mutandis to the distribution of the liquidation proceeds.”

“ **Art. 17. Definitions.**

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class(es) of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association;

	each time in reference to the relevant Period as relevant.
Class A Interim 2014 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares.
Class B Interim 2015 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares.
Class C Interim 2016 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares.
Class D Interim 2017 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares.
Class E Interim 2018 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares.
Class F Interim 2019 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares.
Class G Interim 2020 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Shares.
Class H Interim 2021 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares.
Class I Interim 2022 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares.
Class J Interim 2023 Accounts	Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares.
Class Period	Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period and Class J Period.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.

Then the Sole Shareholder resolved to reclassify all twenty thousand (20,000) existing shares of the Company into two thousand (2,000) shares of each of class A to class J.

Finally the Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of three hundred forty-four thousand twenty British Pounds (GBP 344,020) from currently twenty thousand British Pounds (GBP20,000) to three hundred sixty-four thousand twenty British Pounds (GBP 364,020) by the creation and issue to new shareholders and the existing shareholder of three hundred forty-four thousand twenty (344,020) shares of ten different classes, being thirty-four thousand four hundred two (34,402) class A shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class B shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) C shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class D shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class E shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class F shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class G shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class H shares, thirty-four thousand four hundred two (34,402) class I shares and thirty-four thousand four hundred two (34,402) class J shares, each having a nominal value of one British Pound (GBP1.00) (collectively, the "New Shares").

The New Shares have been subscribed at a total issue price of three million six hundred twenty thousand nine hundred nine British Pounds (GBP3,620,909) and have been paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Subscription of class A shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,357.50
TOTAL	34,402	362,090.50

Name of subscriber	Subscription of class B shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,357.50
TOTAL	34,402	362,090.50
Name of subscriber	Subscription of class C shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class D shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class E shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00

BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class F shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class G shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class H shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00

BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class I shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00
Name of subscriber	Subscription of class J shares	Subscription price (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1,419	32,194.00
BC European Capital IX-2 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-3 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-4 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-5 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-6 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-7 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-8 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-9 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-10 LP	3,419	34,194.00
BC European Capital IX-11 LP	1,277	12,793.00
BC European Capital IX Limited	935	9,358.00
TOTAL	34,402	362,091.00

Evidence of such payments for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved to allocate three hundred forty-four thousand twenty British Pounds (GBP 344,020) to the capital account of the Company and the balance, being three million two hundred seventy-six thousand eight hundred eighty-nine British Pounds (GBP 3,276,889) to the share premium account of the Company.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred sixty-four thousand twenty British Pounds (GBP364,020) represented by three hundred sixty-four thousand twenty (364,020) shares, divided into thirty-six thousand four hundred two (36,402) class A shares (the “Class A Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class B shares (the “Class B Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class C shares (the “Class C Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class D shares (the “Class D Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class E shares (the “Class E Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class F shares (the “Class F Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class G shares (the “Class G Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class H shares (the “Class H Shares”), thirty-six thousand four hundred two (36,402) class I shares (the “Class I Shares”) and thirty-six thousand four hundred two (36,402) class J shares (the “Class J Shares”), each with a nominal value of one British Pound (GBP1.00) (collectively referred to as the “shares”) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.

Any available share premium shall be freely distributable and shall not be attached to a particular class of shares.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand four hundred Euro (EUR 3.400).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After having been read to the appearing persons, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de janvier,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Me Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de BC European Capital IX-1, une «limited partnership», ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, représentée par CIE Management IX LTD, ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St.Peter Port, Guernesey, Channel Islands GY1 4HY, en tant que «General Partner» de cette «limited partnership» et représentant et ayant le droit d'agir au nom de cette dernière (l'«Associé Unique»), en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 30 janvier 2014, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

étant l'associé unique de MM Acquisition S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183735, constituée suivant acte passé devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg le 10 janvier 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à vingt mille livres sterling (20.000GBP) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune.

II. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que les résolutions peuvent valablement être prises par lui sur les points à l'ordre du jour.

III. Que les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants (tous ces points étant corrélatifs et devant être adoptés en une seule et même résolution):

(1) restructuration du capital social émis de la Société en:

(i) créant dix (10) différentes classes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et en déterminant les droits et obligations attachés à chaque classe en ajoutant des nouveaux articles 5bis et 17 et en modifiant les articles 13 et 14 des statuts de la Société, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« Art. 5bis. Capital Social - Modifications.

5bis-1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés suivant la manière requise pour toute modification des statuts de la Société. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le biais du rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) classe(s).

5bis-2. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat par Part Sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5bis-3. Chaque classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention de parts sociales dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible (sans pour autant dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe renvoie conformément à l'article 5bis:

- La période pour les Parts Sociales A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe A, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe B, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe C, à condition

que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de la Classe D, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de la Classe E, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe E");

- La période pour les Parts Sociales F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2019 de la Classe F, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe F");

- La période pour les Parts Sociales G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2020 de la Classe G, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe G");

- La période pour les Parts Sociales H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2021 de la Classe H, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe H"); et

- La période pour les Parts Sociales I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2022 de la Classe I, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe I").

- La période pour les Parts Sociales J correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2023 de la Classe J, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe J").

5bis-4. Dans le cas où une classe de Parts Sociales n'aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe pertinente, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe J, et les classes de parts sociales qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 5bis-3, se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

5bis-5. Dans le cas du rachat d'une classe de Parts Sociales, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales percevront, pour chaque part sociale détenue dans une telle classe de parts sociales, le prix de rachat par part sociale (le «Prix de Rachat par Part Sociale»). Le Prix de Rachat par Part Sociale est calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre de parts sociales émises dans la/les classes devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le Prix Total de Rachat est un montant déterminé par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J est le Montant Disponible des classes concernées au moment du rachat et de l'annulation des classes en relation avec la Période de la classe concernée, à moins qu'il en a été décidé autrement par l'assemblée générale des associés suivant les formes requises pour la modification des statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.»

« **Art. 13. Distributions.**

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de déclarer et payer des acomptes sur distributions intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

13.2. La décision quant à la distribution des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les associés conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique, ex. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution sera alloué à la dernière classe de parts sociales de l'ordre alphabétique inversé (ex. en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

13.3. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent seulement être effectuées et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables selon la signification de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et en accord avec les dispositions légales applicables.»

« **Art. 14. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être des associés de la Société et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. L'article 13.3 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des résultats de la liquidation.»

« **Art. 17. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et des réserves légales en relation avec les classes de parts sociales à être annulées mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées)

et (ii) toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)(afin d'éviter tout doute, sans double comptage). De sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Légende:

AA: Montant Disponible

NP: Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P: toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR: le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les classe(s) de parts sociales à annuler.

L: pertes (y compris les pertes reportées)

LR: toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts Chaque fois en référence à la Période concernée.

Comptes Intérimaires 2014 de Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.
Comptes Intérimaires 2015 de Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.
Comptes Intérimaires 2016 de Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.
Comptes Intérimaires 2017 de Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.
Comptes Intérimaires 2018 de Classe E	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.
Comptes Intérimaires 2019 de Classe F	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.
Comptes Intérimaires 2020 de Classe G	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.
Comptes Intérimaires 2021 de Classe H	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe H.
Comptes Intérimaires 2022 de Classe I	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.
Comptes Intérimaires 2023 de Classe J	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.
Période de la Classe	Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I et Période de la Classe J.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

(ii) reclassification de l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société en deux mille (2.000) parts sociales dans chaque classe de parts sociales de la classe A à la classe J; et

(iii) augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trois cent quarante-quatre mille vingt livres sterling (344.020 GBP) de son montant actuel de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) pour le porter à trois cent soixante-quatre mille vingt livres sterling (364.020 GBP) par la création et l'émission à de nouveaux associés et à l'associé existant de trois cent quarante-quatre mille vingt (344.020) parts sociales de dix différentes classes, à savoir trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe A, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe B, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe C, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe D, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe E, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe F, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe G, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe H, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe I et trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe J, d'une

valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune, à un prix d'émission total de trois millions six cent vingt mille neuf cent neuf livres sterling (3.620.909 GBP), allocation de trois cent quarante-quatre mille vingt livres sterling (344.020 GBP) au compte de capital social de la Société, et le solde au compte de prime d'émission de la Société, et modification de l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-quatre mille vingt livres sterling (364.020 GBP) représenté par trois cent soixante-quatre mille vingt (364.020) parts sociales, divisées en trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble, les «Parts Sociales») et avec les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est librement distribuable et n'est pas attachée à une classe particulière de parts sociales.»

A cet effet, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) différentes classes de parts sociales, à savoir les classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J, et de déterminer les droits et obligations y rattachés en ajoutant les nouveaux articles 5bis et 17 et en modifiant les articles 13 et 14 des statuts de la Société, de sorte qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 5bis. Capital Social - Modifications.**

5bis-1. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés suivant la manière requise pour toute modification des statuts de la Société. Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de parts sociales par le biais du rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans cette (ces) classe(s).

5bis-2. Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales, les détenteurs de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation percevront de la part de la Société un montant équivalent au Prix de Rachat par Part Sociale pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

5bis-3. Chaque classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention de parts sociales dans cette classe, dans le cas d'un rachat de cette classe, au Montant Disponible (sans pour autant dépasser le Prix Total de Rachat) pour la période concernée à laquelle la classe renvoie conformément à l'article 5bis:

- La période pour les Parts Sociales A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe A, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de la Classe B, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de la Classe C, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de la Classe D, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la "Période de Classe D");

- La période pour les Parts Sociales E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de la Classe E, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier

jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la “Période de Classe E”);

- La période pour les Parts Sociales F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2019 de la Classe F, à condition que, s’il n’y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la “Période de Classe F”);

- La période pour les Parts Sociales G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2020 de la Classe G, à condition que, s’il n’y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la “Période de Classe G”);

- La période pour les Parts Sociales H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2021 de la Classe H, à condition que, s’il n’y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la “Période de Classe H”); et

- La période pour les Parts Sociales I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2022 de la Classe I, à condition que, s’il n’y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la “Période de Classe I”).

- La période pour les Parts Sociales J correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe I et qui se termine à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2023 de la Classe J, à condition que, s’il n’y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la Période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période (la “Période de Classe J”).

5bis-4. Dans le cas où une classe de Parts Sociales n’aurait pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Classe pertinente, les détenteurs de cette classe auront droit, dans le cas du rachat et de l’annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la “Nouvelle Période”) qui commencera le jour suivant la dernière Période de la Classe (ou, le cas échéant, la Nouvelle Période qui précède immédiatement celle d’une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l’annulation de cette classe de Parts Sociales, à condition que, s’il n’y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette classe, la période de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe J, et les classes de parts sociales qui n’auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l’article 5bis-3, se succéderont dans l’ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elles n’auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

5bis-5. Dans le cas du rachat d’une classe de Parts Sociales, les détenteurs de cette classe de Parts Sociales percevront, pour chaque part sociale détenue dans une telle classe de parts sociales, le prix de rachat par part sociale (le «Prix de Rachat par Part Sociale»). Le Prix de Rachat par Part Sociale est calculé en divisant le Prix Total de Rachat par le nombre de parts sociales émises dans la/les classes devant être rachetée(s) et annulée(s).

Le Prix Total de Rachat est un montant déterminé par le gérant, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance et approuvé par l’assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Prix Total de Rachat pour chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J est le Montant Disponible des classes concernées au moment du rachat et de l’annulation des classes en relation avec la Période de la classe concernée, à moins qu’il en a été décidé autrement par l’assemblée générale des associés suivant les formes requises pour la modification des statuts, à condition toutefois que le Prix Total de Rachat ne soit jamais supérieur à un tel Montant Disponible.»

« Art. 13. Distributions.

13.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d’une réserve légale. Ce prélèvement cesse d’être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de déclarer et payer des acomptes sur distributions intérimaires sur base d’un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d’émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L’assemblée générale des associés peut décider d’allouer tout montant de la prime d’émission à la réserve légale.

13.2. La décision quant à la distribution des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par les associés conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I qu'ils détiennent alors,

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir le restant de toute distribution de dividende.

Si toute la dernière classe de parts sociales restante (par ordre alphabétique, ex. Parts Sociales de Classe J) a été annulée suite au remboursement, rachat ou autre, au moment de la distribution, le restant de toute distribution sera alloué à la dernière classe de parts sociales de l'ordre alphabétique inversé (ex. en commençant par les Parts Sociales de Classe I).

13.3. Dans tous les cas, les distributions ne peuvent seulement être effectuées et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables selon la signification de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) et en accord avec les dispositions légales applicables.»

« **Art. 14. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs qui peuvent mais ne doivent pas être des associés de la Société et qui seront nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. L'article 13.3 s'appliquera mutatis mutandis à la distribution des résultats de la liquidation.»

« **Art. 17. Définitions.**

Montant Disponible

Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant, le montant de la réduction de capital et des réserves légales en relation avec les classes de parts sociales à être annulées mais déduction faite de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts déterminées sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de la Classe concernée (ou la Nouvelle Période, selon le cas)(afin d'éviter tout doute, sans double comptage). De sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Légende:

AA: Montant Disponible

NP: Bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P: toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

	CR: le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les classe(s) de parts sociales à annuler.
	L: pertes (y compris les pertes reportées)
	LR: toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou des statuts Chaque fois en référence à la Période concernée.
Comptes Intérimaires 2014 de Classe A	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe A.
Comptes Intérimaires 2015 de Classe B	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.
Comptes Intérimaires 2016 de Classe C	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe C.
Comptes Intérimaires 2017 de Classe D	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe D.
Comptes Intérimaires 2018 de Classe E	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe E.
Comptes Intérimaires 2019 de Classe F	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe F.
Comptes Intérimaires 2020 de Classe G	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe G.
Comptes Intérimaires 2021 de Classe H	Comptes Intérimaires 2021 de Classe H
Comptes Intérimaires 2022 de Classe I	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe I.
Comptes Intérimaires 2023 de Classe J	Signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe J.
Période de la Classe	Signifie Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I et Période de la Classe J.
Comptes Intérimaires	Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	Signifie la date ne précédant pas huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée, étant entendu que cette date ne peut être une date postérieure au dernier jour du troisième mois de la première année suivant la date de début de la période concernée.

L'Associé Unique a ensuite décidé de reclassifier l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales existantes de la Société en deux mille (2.000) parts sociales dans chacune des classes de parts sociales de la classe A à la classe J.

L'Associé Unique a enfin décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent quarante-quatre mille vingt livres sterling (344.020 GBP) de son montant actuel de vingt mille livres sterling (20.000 GBP) pour le porter à trois cent soixante-quatre mille vingt livres sterling (364.020 GBP) par la création et l'émission à de nouveaux associés et à l'associé existant de trois cent quarante-quatre mille vingt (344.020) parts sociales de dix différentes classes, à savoir trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe A, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe B, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe C, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe D, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe E, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe F, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe G, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe H, trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe I et trente-quatre mille quatre cent deux (34.402) parts sociales de classe J, d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites à un prix total d'émission de trois millions six cent vingt mille neuf cent neuf livres sterling (3.620.909 GBP) et ont été payées en espèces par les souscripteurs suivants dans les proportions désignées ci-dessous conformément à des bons de souscription qui ont été signés par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexés au présent document pour être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe A	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00

BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.357,50
TOTAL	34.402	362.090,50
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe B	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.357,50
TOTAL	34.402	362.090,50
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe C	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	34.402	362.091,00
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe D	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00

BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	<u>34.402</u>	<u>362.091,00</u>
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe E	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	<u>34.402</u>	<u>362.091,00</u>
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe F	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	<u>34.402</u>	<u>362.091,00</u>
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe G	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00

BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	34.402	362.091,00
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe H	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	34.402	362.091,00
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe I	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	34.402	362.091,00
Nom du souscripteur	Souscription de parts sociales de classe J	Prix de souscription (GBP)
BC European Capital IX-1 LP	1.419	32.194,00
BC European Capital IX-2 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-3 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-4 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-5 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-6 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-7 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-8 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-9 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-10 LP	3.419	34.194,00
BC European Capital IX-11 LP	1.277	12.793,00
BC European Capital IX Limited	935	9.358,00
TOTAL	34.402	362.091,00

La preuve des paiements des Nouvelles Parts Sociales a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer trois cent quarante-quatre mille vingt livres sterling (344.020GBP) au compte de capital social de la Société et le solde, soit trois millions deux cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-neuf (3.276.889GBP), au compte de prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-quatre mille vingt livres sterling (364.020GBP) représenté par trois cent soixante-quatre mille vingt (364.020) parts sociales, divisées en trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et trente-six mille quatre cent deux (36.402) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,00 GBP) chacune (ensemble, les «Parts Sociales») et avec les droits et obligations tels que définis dans les présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est librement distribuable et n'est pas attachée à une classe particulière de parts sociales.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à trois mille quatre cent euros (EUR 3.400).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la demande du mandataire, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux parties comparantes, qui sont connues du notaire par leur prénom, nom, état civil et résidence, lesdites personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SANTER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 février 2014. Relation: DIE/2014/1528. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039606/1243.

(140045781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**Grumpy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Farbe 1 Luxembourg S.à r.l.)**

Siège social: L-9946 Binsfeld, 25, Duarrefstroos.

R.C.S. Luxembourg B 179.865.

In the year two thousand and fourteenth, on twenty-six day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Caroline Véronique DEFELDRE, Speech Therapist, born on March 2nd, 1982 in Liège (Belgium), residing at 25, rue Cherra B-4051 Vaux-sous-Chèvremont (Belgium), owner of one hundred (100) shares,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on February 24th, 2014.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Farbe 1 Luxembourg S.à r.l." société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Basse L-4963 Clémency, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 8th, 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2621 on October 21st, 2013,

registered with the Luxembourg company and commercial register under section B number 179.865 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and represented the entire share capital, has recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to change the name of the Company to “Grumpy S.à r.l.” and amendment of the Articles 2 of Articles of incorporation.
2. Decision to change the purpose of the Company and amendment of the Articles 3 of Articles of incorporation.
3. Decision to transfer the registered office at 25, Duarrefstroos L-9946 Binsfeld and amendment of the Articles 4 of Articles of incorporation.
4. Acceptation with immediate effect the resignation of four (4) managers of Class A and Class B shares of the Company and discharge.
5. Appointment with immediate effect of Mr. Grégory TEFNIN as sole manager of the Company for an unlimited period.
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder changes the name of the Company to “Grumpy S.à r.l.” and amends the Article 2 of Articles of incorporation as follows:

“ **Art. 2.** The Company’s name is Grumpy S.à r.l.”

Second resolution:

The Sole Shareholder changes the purpose of the Company and amends the Article 3 of Articles of incorporation as follows:

“ **Art. 3.** The company focuses on the performance of all activities directly or indirectly from economic consulting, investment consulting, tax consulting, management consulting and consulting business management (including cash management, the financial management and editing files funding).

The company also aims to put the funds available to it in transferable securities of any kind, money market instruments and other assets mentioned in Part I of the Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended to (the "Act"), with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company also relates both in Luxembourg and abroad in any form whatsoever, any industrial, commercial, financial, movable or immovable, which are directly or indirectly related to the creation, management and management, in any form whatsoever, of all companies and companies whose purpose is any activities in any form whatsoever, as well as management and development, permanent or temporary, of the portfolio created for this purpose.

Generally, the company has also been performing all activities directly or indirectly board in all its forms, to administrations, associations, firms or corporations, public or private law, especially in terms of organization, management, administration.

It can still perform all activities ancillary to the main object.

The corporation may acquire holdings in other companies engaged in similar or complementary activities.”

Third resolution:

The Sole Shareholder transfers the registered office at 25, Duarrefstroos L-9946 Binsfeld and amends Article 4 of Articles of incorporation, as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the company is established in Weiswampach.”

Fourth resolution:

The Sole Shareholder acknowledges and accepts with immediate effect the resignation of four (4) managers of Class A and Class B shares of the Company and full discharge is given to them for the performance of their mandates to this day.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder appoints, with immediate effect, Mr. Grégory TEFNIN, born on November 6th, 1976 in Verviers (Belgium), residing at 25, rue Cherra B-4051 Vaux-sous-Chèvremont (Belgium) as sole manager of the Company for an unlimited period.

60040

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately valued at one thousand three hundred and four euro (EUR 1,304.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Caroline Véronique DEFELDRE, orthophoniste, née le 2 mars 1982 à Liège (Belgique), demeurant au 25, rue Cherra B-4051 Vaux-sous-Chèvremont (Belgique), propriétaire de cent (100) parts sociales,

représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par acte sous seing-privé daté du 24 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «Farbe 1 Luxembourg S.à r.l.», ayant son siège social au 9, rue Basse L-4963 Clémency, constituée suivant acte notarié du notaire instrumentant en date du 8 août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 2621 le 21 octobre 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 179.865 (la «Société»).

La comparante, représentée comme ci-avant et représentant l'entière du capital social, déclarant avoir parfaite connaissance de l'unique résolution à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de changer la dénomination de la Société en «Grumpy S.à r.l.» et modification de l'article 2 de statuts de la Société.

2. Décision de changer l'objet social de la Société et de modifier l'article 3 des statuts de la Société.

3. Décision de transférer le siège social au Duarrefstroos L-9946 Binsfeld et de modifier l'article 4 des statuts de la Société.

4. Acceptation avec effet immédiat de la démission des quatre (4) gérants de catégorie A et de catégorie B actuels de la Société et décharge.

5. Nomination avec effet immédiat de Monsieur Grégory TEFNIN en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

6. Divers.

L'Associée Unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique change la dénomination social en «Grumpy S.à r.l.» et modifie, par conséquent, l'article 2 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 2.** La dénomination de la Société est Grumpy S.à r.l.».

Deuxième résolution:

L'Associée Unique change l'objet social et modifie, par conséquent, l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'exercice de toutes les activités relevant directement ou indirectement du conseil économique, du conseil en investissement, du conseil fiscal, du conseil en management ainsi que du conseil en gestion d'entreprises (notamment la gestion de trésorerie, la gestion financière et le montage de dossiers de financement).

La Société a également pour objet de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de tout type, instruments du marché monétaire et autres avoirs mentionnés à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la «Loi»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société a en outre pour objet aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le management, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but.

Elle peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal.

La Société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

D'une manière générale, la Société a en outre pour objet l'exercice de toutes les activités relevant directement ou indirectement du conseil sous toutes ses formes, aux administrations, aux associations, aux entreprises ou sociétés de droit public ou privé et plus particulièrement en matière de d'organisation, de gestion, d'administration.»

Troisième résolution:

L'Associée Unique transfère le siège social au 25, Duarrefstroos L-9946 Binsfeld et, modifie, par conséquent, l'article 4 de statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Weiswampach.»

Quatrième résolution:

L'Associée Unique prend acte et accepte, avec effet immédiat, la démission des quatre (4) gérants de catégorie A et de catégorie B actuels de la Société et leur donne décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution:

L'Associée Unique nomme, avec effet immédiat, Monsieur Grégory TEFNIN, né le 6 novembre 1976 à Verviers (Belgique), demeurant au 25, rue Cherra B-4051 Vauxsous-Chèvremont (Belgique), en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, s'élève approximativement à mille trois cent quatre euros (1.304,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27.02.2014. Relation: LAC/2014/9029. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17.03.2014.

Référence de publication: 2014038768/161.

(140044710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

AIO III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 167.438.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of January.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C., a Delaware limited liability company, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210

Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "AIO III S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary, on 21 February 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Memorial") number 1035 dated 23 April 2012, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.438 (the "Company").

II.- That the 3,600 (three thousand six hundred) shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 90,000 (ninety thousand United States Dollars) to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) by the issuance of 400 (four hundred) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 990,000 (nine hundred ninety thousand United States Dollars) out of which an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment by Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P. acting through its general partner Anchorage IO GP III, L.L.C. for the new shares by way of contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 90,000 (ninety thousand United States Dollars) to USD 100,000 (one hundred thousand United States Dollars) by the issuance of 400 (four hundred) new shares with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 990,000 (nine hundred ninety thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium") out of which an amount of USD 10,000 (ten thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up by a contribution in cash made by the Sole Shareholder and amounting to USD 1,000,000 (one million United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and declares to subscribe to the New Shares. The issuance of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.: 4,000 (four thousand) shares.

Fifth resolution:

The Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **6.1. Subscribed and authorised share capital.** The Company's corporate capital is fixed at USD 100,000 (one hundred thousand UNITED STATES DOLLARS) represented by 4,000 (four thousand) shares (parts sociales), of USD 25.- (twenty five UNITED STATES DOLLARS) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et unième jour de janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., une société exonérée des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005 représentée par son associé commandité Anchorage IO GP III, L.L.C., une société à responsabilité limitée de Delaware, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services Delaware Ltd., 200 Bellevue Parkway, Suite 210 Bellevue Park Corporate Center, Wilmington, New Castle County, Delaware 19809, State of Delaware, United States of America (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «AIO III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Francis Kessler, notaire, le 21 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 1035 du 23 avril 2012, et enregistrée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 167.438 (la «Société»).

II.- Que les 3.600 (trois mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 90.000 USD (quatre-vingt dix mille Dollars Américains) à 100.000 USD (cent mille

Dollars Américains) par l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 990.000 USD (neuf cent quatre vingt dix mille Dollars Américains) dont un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription et paiement par Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P., agissant par l'intermédiaire de son associé commandité Anchorage IO GP III, L.L.C. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter de telles actions; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 90.000 USD (quatre-vingt dix mille Dollars Américains) à 100.000 USD (cent mille Dollars Américains), par l'émission de 400 (quatre cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 990.000 USD (neuf cent quatre vingt dix mille Dollars Américains), payable sur le compte prime d'émission de la Société (la "Prime d'émission"), dont un montant de 10.000 USD (dix mille Dollars Américains) devra être alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement payé par l'apport en numéraire de l'Associé Unique d'un montant de 1.000.000 USD (un million Dollars Américains) (l'«Apport»)

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission de Nouvelles Parts Sociales est aussi sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Anchorage Illiquid Opportunities Offshore Master III, L.P.: 4.000 (quatre mille) parts sociales

Cinquième résolution:

Suite aux déclarations et résolutions et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.1. Capital souscrit et autorisé.** Le capital social de la Société est fixé à 100.000 USD (cent mille Dollars Américains), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de 25 USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, toute entièrement souscrites et entièrement payées.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2014. Relation: EAC/2014/1622. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014038601/185.

(140044320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.652.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-first day of February.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Castle Hill Credit Opportunities Holdings Limited, a limited liability company established under the laws of Guernsey, Channel Islands, having its registered office at Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, GY1 4HQ Guernsey, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Peter LUNDIN, private employee, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under a private seal on the 17th day of January 2014.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, notes the provisions of articles 199 and 200-2 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and requests the undersigned notary to record the following:

I. That it is the sole shareholder of Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 138.652, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 14 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N°1434 of 11 June 2008 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 24 October 2012 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy-of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N° 2770 of 15 November 2012.

II. The issued share capital of the Company is set at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) represented by a total of five hundred (500) shares, each with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-);

III. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

IV. The agenda of the Meeting is worded as follows:

- (a) change of registered address of the Company;
- (b) subsequent amendment to article 2, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the change adopted under item (a) above;
- (c) delegation of powers;
- (d) miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to move the registered office from its current address 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, with immediate effect.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the article 2, first paragraph, of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ 2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Senningerberg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. The address of the registered office of the Company may be transferred within the municipality of the Company's registered office by simple decision of the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorize any manager of the company, and/or any employee of MaplesFS (Luxembourg) S.A., each acting individually and with full power of substitution, to make any statement and sign all documents and do everything which is lawful, necessary or simply useful in order to proceed, in accordance with the requirements of the Luxembourg law, to any registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to any publication in the official gazette of the Grand Duchy of Luxembourg (the Memorial C) in connection with the above resolutions, with the promise ratification of all said actions taken whenever requested.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred euro (EUR 900).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative of the appearing party signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et un février.

Par-devant nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Castle Hill Credit opportunities Holdings Limited, une société à responsabilité limitée existante sous les lois de Guernsey, Channel Islands, dont le siège social est sis au Frances House, Sir William Place, St. Peter Port, GY1 4HQ Guernsey (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Peter Lundin, employé privé, demeurant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 janvier 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme déclaré ci-dessus, prend note des dispositions des articles 199 and 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi de 1915), laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elle est l'associé unique de Castle Hill Fixed Income Opportunities S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138.652, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro CN° 1434 du 11 juin 2008 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 octobre 2012, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-N° 2770 du 15 novembre 2012.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par un total de cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominative de cent Euros (EUR 100,-);

III. L'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société;

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée est établi comme suit:

(a) modification du siège social de la Société;

(b) modification subséquente de l'article 2, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement adopté sous le point (a) ci-dessus;

(c) délégation des pouvoirs;

(d) divers.

V. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'adresse du siège social de la société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au, 6D, EBBC, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2, premier paragraphe, des Statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Senningerberg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.»

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, et/ou tout employé de MaplesFS (Luxembourg) S.A., chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, d'effectuer toute déclaration et de signer tous les documents et faire tout ce qui est légal, nécessaire ou simplement utile afin de procéder, en conformité avec les exigences de la loi luxembourgeoise, à toute inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à toute publication dans la gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg (le Memorial C) en liaison avec les résolutions ci-dessus, avec la promesse de ratifier toutes lesdites actions entreprises à chaque demande.

Frais

Le montant total des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent euros (900.-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le dit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LUNDIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 février 2014. Relation: LAC/2014/8700. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038666/134.

(140044578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Credit Suisse Reinsurance Holding No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.702.

Il résulte des résolutions signées de l'associé unique de la Société le 28 février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Mademoiselle Polyxeni Kotoula en tant que gérant de la Société avec effet au 28 Février 2014;

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat au 28 Février 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* Monsieur Jorge Perez Lozano;

* Monsieur Robert Archbold;

* Monsieur Manuel Ribeiro; et

* Monsieur Jacob Mudde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014039346/24.

(140045211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Cared S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 100.953.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée en date du 27 février 2014

1) L'assemblée décide de reconduire le mandat des administrateurs ci-dessous jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020, à savoir:

- Maître Michaël Dandois,
- Maître Antoine Meynial,
- Monsieur Stéphane Warnier, et
- Monsieur Alain Empois.

2) L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée devant se tenir en 2020, à savoir CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120.602.

3) L'assemblée prend note du changement d'adresse de la société CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 février 2014.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014039350/20.

(140045803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Conexus Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 166.750,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.464.

—
EXTRAIT

Monsieur Toufic Boutros Mobarak, né le 4 mai 1968 au Liban, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, assure depuis le 27 janvier 2014 la fonction de «Gérant» de la société Conexus Invest pour une durée indéterminée.

La société à responsabilité limitée luxembourgeoise SEREN, ayant son siège social au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B110588 est nommée depuis le 27 janvier 2014 comme «Gérant Délégué» pour une durée indéterminée.

Monsieur George BRYAN-ORR, né le 10 octobre 1970 à North York (Canada), avec adresse professionnelle à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, est depuis le 7 mai 2012 l'un des représentants de la société «SEREN» S.à r.l. pour ses fonctions de «Gérant» de la société à responsabilité limitée Conexus Invest.

Le pouvoir de signature du gérant délégué et des gérants est modifié. La société se trouve désormais engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants dont celle du gérant délégué sauf pour les transactions financières n'excédant pas le montant de trois mille euros (EUR 3.000) pour lesquelles la seule signature du gérant délégué suffira dans la limite de cinq mille euros (EUR 5.000) par an.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2014039363/23.

(140045388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.
